



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20 heures 15, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Rémi BANDRAC, Mme Françoise RIVIERE, Mme Véronique MARGUERITE, M Pierre PAUMIER, Mme Maud MAHLER, M Daniel BOUR, M Frédéric NIGEN, Mme Odile LEREBOURS, M Gérard TOUYON, M Didier MAITREL

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie LANGLOIS,
ABSENT : M Michel POUTEAU

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 22 février 2018.

M Didier MAITREL est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Projet Requalification du Centre bourg, Place du Calvaire et sécurisation de la Rue Principale, demande de subvention DETR et DSIL.

Par délibération en date du 19 octobre 2017, le conseil municipal a adopté le projet de requalification du centre bourg, Place du Calvaire et de la sécurisation de la rue principale, défini l'enveloppe financière du projet et autorisé le maire à solliciter des subventions auprès de nos partenaires. Suite à l'étude de ces possibilités, il convient de préciser les subventions d'Etat mobilisables.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de ce projet, il est possible de solliciter une subvention 2018 au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30% du coût du projet soit un montant maximum estimé de 112 671€ et/ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 et/ou de la DSIL 2018 pour la requalification du centre bourg, Place du Calvaire et sécurisation de la Rue Principale au taux le plus élevé possible.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet, et à l'obtention des subventions.

2/ Projet Requalification du Centre bourg, Place du Calvaire et sécurisation de la Rue Principale, autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

La commission ad hoc s'est réunie le vendredi 23 février 2018 pour l'audition des trois candidats sélectionnés :

- Fabrique des Paysages –Aménagéo
- Atelier Feuille à Feuille – VIAMAP

- Zénobia – INGE-INFRA.

A l'issue de cette réunion la commission ad hoc a retenu l'offre la mieux-disante au regard des critères définis dans le règlement de consultation de l'agence Feuille à Feuille, mandataire, VIAMAP Co traitant d'un montant HT d'honoraires estimé de 27 072€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Feuille à Feuille, mandataire, Viamap cotraitant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire donne lecture des résultats inscrits au compte administratif 2017. Après avoir entendu le Conseil Municipal vote à l'unanimité les résultats du compte administratif 2017. Il montre un excédent de clôture de 178419.15 € en fonctionnement et de 338443.82€ en investissement.

4/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les résultats du compte de gestion 2017 présenté par monsieur le receveur.

5/ AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget 2017 comme suit :

L'excédent de fonctionnement du Budget 2017 à savoir la somme de 178419.15 € comme suit :

- 1/ Au compte 002 de la section fonctionnement intitulé « Excédent antérieur reporté de Fonctionnement » la somme de 128419.15 € en recette de fonctionnement.
- 2/ Au compte 1068 de la section investissement intitulé « Excédent de fonctionnement » la somme de 50000€ en recette d'investissement.

L'excédent d'investissement du Budget 2017 à savoir la somme de 338443.82 € comme suit :

- 1/Au compte 001 de la section d'investissement intitulé « Solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 338443.82 € en recette d'investissement.

6/ VOTE DU BUDGET 2018

Chapitre	Dépenses de fonctionnement		Chapitre	Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Dépenses de fonctionnement		Chapitre	Recettes de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	71270.00	002	Excédent antérieur reporté	128419.15
012	Charges de personnel	107450.00	70	Produits des services	2010.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20809.06	73	Impôts et taxes	195333.00
023	Virement section investissement	100000.00	74	Dotations et participations	95340.00
65	Autres charges de gestion courante	115800.88	75	Autres produits de gestion courante	900.00
66	Charges financières	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opération d'ordre entre section	3363.21			
014	Atténuations de produits	3309.00			
67	Charges exceptionnelles	0.00			
		422002.15			422002.15

Chapitre	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	338443.82
16	Emprunt	0.00	10	Dotations et fonds divers	72275.28
020	Dépenses imprévues d'investissement	21082.31	13	Subventions d'investissements	8700.00
20	Immobilisations incorporelles	27000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	100000.00
21	Immobilisations corporelles	175000.00	040	Opérations d'ordre	3363.21
23	Immobilisations en cours	299700.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00			
		522782.31			522782.31

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Adopte le budget de la commune pour l'année 2018 qui s'équilibre entre les dépenses et les recettes des deux sections :
- Section de fonctionnement.
- Section d'investissement.

7/ SUBVENTIONS 2018

Subventions aux organismes privés	Propositions du Maire	Vote du conseil municipal
CCAS	3000.00 €	3000.00 €
ASELA	600,00€	600,00€
CNAS	750.00€	750.00€
Comité de Jumelage	200,00€	200,00€
Détente sportive d'Anisy	600.00€	600.00€
Epicerie sociale Ass Cœur Nacre Entraide	356,00 €	356,00 €
Vies et Envies	600.00€	600.00€
Comité Juno	200.00 €	200.00 €
Assoc. Routes Serge Saint Sculpteur	50.00 €	50.00 €
Association westlake brothers souvenir	300.00€	300.00€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions accordées aux associations.

8/ TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2018

Taxe d'habitation	9.80%
Taxe foncière (bâti)	16.99%
Taxe foncière (non bâti)	24.19%

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** le maintien des taux 2017 des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018.

9/ QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20H50